

Raviox D50

Professionnels de la lutte contre les rongeurs.

Homologué pour la lutte contre rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) et souris domestiques (*Mus musculus*).

USAGE :

A) **ATTRACTION** L'arôme diffusé par la pâte RAVIOX D attire les rongeurs.

B) **ACCEPTATION** La mouture, à base de farines de céréales sélectionnées, d'huile végétale, de sucre et d'arômes de qualité alimentaire, est très bien acceptée.

C) **ÉLIMINATION** Les rongeurs meurent quelques jours après son ingestion, évitant ainsi toute méfiance vis-à-vis des membres d'une même colonie.

VÉRIFICATION DES APPÂTS

Tous les 2 à 3 jours, réapprovisionner en appâts jusqu'à l'arrêt de la consommation. Prévoir des traitements de 6 semaines maximum. Retirer les rongeurs morts et les éliminer selon les règles prévues. Alternier les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance.

**PRECAUTIONS D'EMPLOI**

Tenir hors de portée des enfants • Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux • Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale • Conserver uniquement dans le récipient d'origine. • Éviter toute exposition inutile • Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit • Porter des gants de protection (NF EN 374) • Ne pas ouvrir les sachets

COMPOSITION

Appât à 0,005 % m/m de Difenacoum (N° CAS : 56073-07-5), amérissant + arôme

N°AMM FR-2013-0012 - Société Belgagri - 4480 Belgique

CONDITIONNEMENTS/CONVERSION

24 mois après date de fabrication dans les conditions normales de stockage.

Stocker à l'abri de la lumière, dans un endroit frais, sec et ventilé.

RD-DIF-20049 (R154) : Seau de 5kg

RD-DIF-20058(R181S) : 10kg